



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/158
S/15706
15 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

APR 19 1983

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Points 23, 37 et 98 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 14 avril 1983, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à la note que je vous ai adressée le 1er avril 1983
(A/38/134-S/15677) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer
des faits suivants :

1. Le 1er avril 1983, entre 11 heures et 19 h 30, environ 500 soldats vietnamiens ont pénétré de deux kilomètres en territoire thaïlandais, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi) et ont été repoussés par les forces armées thaïlandaises. Sept soldats thaïlandais ont été blessés lors de cette attaque.

2. Le 2 avril 1983, à 15 h 40, un groupe de 100 soldats vietnamiens ont pénétré en territoire thaïlandais après avoir franchi un col situé entre les montagnes de Phnom Pra et de Phnom Chat (province de Prachinburi) et se sont heurtés aux forces armées thaïlandaises. Cinq soldats thaïlandais ont été tués et sept blessés au cours des combats.

3. Le 3 avril 1983, entre 6 h 45 et 16 heures, l'armée vietnamienne a lancé 50 obus d'artillerie en territoire thaïlandais à Ban Kabchoeng, Ban Takian et Ban Danpatana, dans le district de Kabchoeng (province de Surin), endommageant les biens des villageois thaïlandais.

* A/38/50.

4. Les 3 et 4 avril 1983, une série d'attaques lancées au hasard par les Vietnamiens contre la population civile kampuchéenne à O'Smach (Kampuchea) a forcé 25 000 Kampuchéens à chercher refuge en territoire thaïlandais à Ban Chanuan, dans le district de Kabchoeng (province de Surin).

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne énergiquement ces actes d'agression flagrants et injustifiés commis par les forces vietnamiennes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande ainsi que les crimes perpétrés contre les civils kampuchéens innocents et sans armes, et réaffirme une nouvelle fois son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande et protéger la vie et les biens de ses habitants.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient également à attirer votre attention sur les crimes génocides inhumains, commis délibérément contre l'innocent peuple kampuchéen par les forces vietnamiennes au Kampuchea, en violation flagrante des principes fondamentaux des droits de l'homme, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 37 et 98 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
